



Retrait d'argent compte bancaire commun

Par **LNy35**, le **29/04/2009** à **14:26**

Bonjour,

entre ma femme et moi ça ne vas pas mais il n'y a pas encore de procédure engagée.

nous sommes mariés sans contrat et avons un compte bancaire commun.

A t'elle le droit de déplacer un grosse somme d'argent (plus de 10000€) vers un compte qu'elle à fait ouvrir en son nom propre en son nom sans mon accord (c'est ce qu'elle a fait ...)

merci de votre réponse.

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **18:55**

Bonsoir,

Votre compte-joint a été ouvert au nom de Mr OU Mme ?

C'est bien ça ?

De ce fait, chacun de vous est en droit de retirer la somme disponible sans l'accord de l'autre. Et de l'utiliser et/ou de la placer comme bon lui semble...